

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

TUNISIE LEASING - TL -

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

La société TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2015
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2 015	30-juin 2 014	31 Décembre 2 014
ACTIFS				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1 745 244	326 274	3 878 802
Créances sur la clientèle				
Créances de leasing : Encours Financiers		586 044 686	572 651 034	577 386 933
Moins : provisions		(18 034 871)	(16 628 484)	(17 400 399)
	5	568 009 815	556 022 550	559 986 534
Créances de leasing : Impayés		25 809 406	23 151 835	24 655 951
Moins : provisions		(17 027 659)	(14 768 847)	(15 724 494)
	6	8 781 747	8 382 988	8 931 457
Intérêts constatés d'avance		(3 192 563)	(3 254 443)	(3 218 886)
Total des créances sur la clientèle		573 598 999	561 151 095	565 699 105
Portefeuille titres de placement	7	447 872	551 668	979 445
Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'investissement brut		54 525 395	50 351 116 *	52 564 961
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 513 696) *	(1 268 216)
Total Portefeuille d'investissement	8	53 257 179	48 837 420 *	51 296 745
Valeurs immobilisées				
Immobilisations incorporelles		6 121 551	5 913 359	5 938 324
Moins : amortissements		(4 734 699)	(4 108 894)	(4 415 967)
	9	1 386 852	1 804 465	1 522 356
Immobilisations corporelles		14 772 522	14 453 729	14 592 067
Moins : amortissements		(5 189 492)	(4 441 643)	(4 813 306)
	10	9 583 030	10 012 086	9 778 761
Total des valeurs immobilisées		10 969 882	11 816 551	11 301 117
Autres actifs	11	13 620 938	12 662 402 *	9 552 440
TOTAL DES ACTIFS		653 640 114	635 345 411	642 707 655

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

	Notes	30-juin 2 015	30-juin 2 014	31 Décembre 2 014
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Emprunts et ressources spéciales				
Concours bancaires	12	155 559	8 292 455	230 664
Emprunts et dettes rattachées	13	481 347 749	457 354 993	471 875 842
Total Emprunts et ressources spéciales		481 503 308	465 647 447	472 106 506
Autres Passifs				
Dettes envers la clientèle	14	13 409 386	14 084 811	12 905 110
Fournisseurs et comptes rattachés	15	25 589 077	23 692 291	23 340 176
Provisions pour passifs et charges	16	1 281 771	1 260 123	1 181 771
Autres	17	6 967 683	7 188 346	6 462 576
Total des autres Passifs		47 247 917	46 225 571	43 889 633
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	43 000 000	43 000 000
Réserves		61 928 523	61 728 523	61 728 523
Résultat reportés		11 182 994	10 250 212	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		118 111 517	114 978 735	114 978 735
Résultat de la période		6 777 372	8 493 658	11 732 781
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	124 888 889	123 472 392	126 711 516
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		653 640 114	635 345 411	642 707 655

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
PASSIFS EVENTUELS	12 653 312	15 707 362	5 698 123
Cautions, avals et autres garanties données	12 653 312	15 707 362	5 698 123
ENGAGEMENTS DONNES	28 618 231	34 167 040	24 312 773
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 934 016	26 673 440	18 245 903
Engagements sur titres	5 684 215	7 493 600	6 066 870
ENGAGEMENTS RECUS	87 158 090	83 553 251	83 894 439
Garanties reçues	1 689 197	3 679 764	2 439 260
Intérêts à échoir sur contrats actifs	85 468 893	79 873 487	81 455 179
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	8 240 378	2 943 693	2 240 378
Engagements sur titres (*)	2 240 378	2 943 693	2 240 378
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000		

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession des dites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à D : 3 055 479 et imputés à concurrence de D : 2 590 865 sur l'encours du portage. Le reliquat, soit D : 464 614 a servi pour le règlement des intérêts de portage.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2 015</u>	<u>2 014</u>	<u>2 014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts de credit bail		26 991 323	25 571 258	52 409 250
Variation des produits réservés		(363 821)	(371 626)	(557 072)
<u>Total du revenu de leasing</u>	19	<u>26 627 502</u>	<u>25 199 632</u>	<u>51 852 178</u>
Autres produits d'exploitation	20	763 171	411 259 *	997 292 *
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>27 390 673</u>	<u>25 610 891 *</u>	<u>52 849 470 *</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(15 513 985)	(14 703 810)	(30 279 995)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	5 505 951	6 067 713	6 602 336
PRODUIT NET		<u>17 382 639</u>	<u>16 974 794 *</u>	<u>29 171 811 *</u>
Charges de personnel	23	(4 222 009)	(3 734 979)	(7 505 234)
Autres charges d'exploitation	24	(2 412 538)	(2 245 256) *	(4 711 648) *
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 582 655)	550 213	(888 792)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	33 780	(245 480)	25 470
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(694 918)	(638 144)	(1 316 881)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	(100 000)	(65 102)	20 147
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 404 299</u>	<u>10 596 047</u>	<u>14 794 873</u>
Autres gains ordinaires	29	284 640	293 257	542 368
Autres pertes ordinaires		-	-	(470 228)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 688 939</u>	<u>10 889 305</u>	<u>14 867 013</u>
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	51 914
Impôt sur les bénéfices	30	(1 911 567)	(2 395 647)	(3 186 145)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 777 372</u>	<u>8 493 658</u>	<u>11 732 781</u>
Résultat par action	18	0,753	0,944 **	1,304 **

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 18)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	190 626 796	184 201 205	374 464 311
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(164 866 826)	(158 557 442)	(324 182 099)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(7 054 124)	(7 008 182) *	(13 438 409) *
Intérêts payés	34	(18 844 264)	(16 521 202)	(27 572 544)
Impôts et taxes payés	35	(8 548 832)	(5 627 373)	(10 944 765)
Autres flux de trésorerie	36	4 489 445	4 399 162 *	6 340 881 *
		<u>(4 197 805)</u>	<u>886 168 *</u>	<u>4 667 375</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(363 682)	(911 758)	(1 075 061)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	-	16 550	16 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 489 800)	(1 500 000) *	(4 008 575)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	840 589	478 781 *	1 248 327
		<u>(2 012 893)</u>	<u>(1 916 427) *</u>	<u>(3 818 759)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions	41	(8 597 960)	(8 297 589)	(8 297 590)
Encaissements provenant des emprunts	13	162 500 000	179 200 553	347 394 514
Remboursement d'emprunts	13	(155 749 795)	(161 254 729)	(318 213 245)
Flux liés au financement à court terme	13	6 000 000	(8 500 000)	(10 000 000)
		<u>4 152 245</u>	<u>1 148 235</u>	<u>10 883 680</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(2 058 453)</u>	<u>117 977</u>	<u>11 732 295</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	3 648 138	(8 084 157)	(8 084 157)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	42	1 589 685	(7 966 181)	3 648 138

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse partie a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière
- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2013 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Faits saillants

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

En 2014, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, et a reçu en 2015 une réponse de la part de l'administration fiscale sur cette opposition.

La société Tunisie leasing a reformulé son opposition concernant les chefs de redressement non acceptés par l'administration fiscale, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

En 2014, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, et a reçu en 2015 une réponse de la part de l'administration fiscale sur cette opposition.

La société Tunisie leasing a reformulé son opposition concernant les chefs de redressement non acceptés par l'administration fiscale, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 30 juin 2014, les états financiers au 30 juin 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan et de l'état de flux de trésorerie.

3.1 Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés au 30 Juin 2014 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés depuis le 31 Décembre 2014 au niveau des autres actifs. Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014, ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 198 161)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 198 161	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(393 984)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	393 984	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	800	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(800)	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel

3.2 Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres charges d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	43 287	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	43 287	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques	1 731 365	312 916	3 863 693
- Caisses	13 879	13 358	15 109
Total	1 745 244	326 274	3 878 802

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	2015	30-juin 2014	31 décembre 2014
- Créances de leasing (encours financiers)	580 185 213	565 163 061	573 268 907
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	681 644	431 269	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>586 044 686</u>	<u>572 651 034</u>	<u>577 386 933</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 827 981)	(14 621 895)	(15 193 509)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)	(2 200 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 034 871)</u>	<u>(16 628 484)</u>	<u>(17 400 399)</u>
<u>Solde net</u>	<u>568 009 815</u>	<u>556 022 550</u>	<u>559 986 534</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	<u>559 986 534</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	147 323 600
- Relocations	1 196 106
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(131 959 996)
- Remboursement des créances anticipées	(6 019 407)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(816 430)
- Relocations	(1 066 117)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(3 687 959)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classés	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	0
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	3 053 484
Solde au 30 juin 2015	<u>568 009 815</u>

5.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Agriculture	25 951 185	23 900 515	25 316 358
Bâtiments TP	75 210 549	63 439 737	68 371 970
Industrie			
Agro-alimentaire	27 814 736	27 871 915	27 261 597
Chimie	14 968 207	16 810 835	16 352 077
Energie	231 955	430 072	421 362
Textile	15 802 541	12 484 853	15 098 650
Mines	22 931	56 381	31 369
Autres industries	95 328 095	94 913 646	93 098 985
Tourisme			
Hôtellerie	1 636 289	2 224 509	1 986 764
Agences de voyage	5 502 130	4 100 201	4 144 703
Location de voiture	34 696 943	37 493 908	35 380 970
Autres Tourisme	6 565 121	6 049 394	5 846 837
Commerce et service			
Commerce	140 788 155	135 759 870	136 988 123
Transport	31 033 643	37 825 528	35 372 044
Audio-visuel	290 343	469 493	396 958
Professions libérales	42 651 640	39 264 599	42 431 342
Autres Services	67 550 223	69 555 575	68 886 824
Total	586 044 686	572 651 034	577 386 933

5.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Matériel de transport léger	214 921 997	199 034 919	210 413 372
Matériel de transport léger Utilitaire	51 537 094	47 862 956	49 339 323
Matériel de transport lourd	59 037 940	60 606 652	59 528 256
Matériel BTP	75 551 281	73 121 766	72 338 080
Equipement industriel	68 095 185	67 541 190	68 970 505
Equipement informatique	3 819 485	4 552 088	4 021 356
Autres	46 550 875	51 600 532	47 591 236
Sous total	519 513 857	504 320 103	512 202 127
Immeubles de bureaux	30 436 550	31 565 965	30 622 978
Immeubles industriels ou commerciaux	36 094 279	36 764 967	34 561 828
Total	586 044 686	572 651 034	577 386 933

5.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>643 899 087</u>	<u>626 464 821</u>	<u>633 812 323</u>
A recevoir dans moins d'1 an	256 327 201	247 215 708	251 978 325
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	374 015 926	367 086 601	370 336 990
A recevoir dans plus de 5 ans	13 555 960	12 162 512	11 497 008
Produits financiers non acquis	<u>85 468 892</u>	<u>79 873 487</u>	<u>81 455 179</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>558 430 195</u>	<u>546 591 335</u>	<u>552 357 144</u>
A recevoir dans moins d'1 an	214 584 363	207 867 887	211 533 999
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	332 118 734	327 606 194	330 376 237
A recevoir dans plus de 5 ans	11 727 098	11 117 254	10 446 908
Créances en cours (2)	<u>5 177 829</u>	<u>7 056 704</u>	<u>3 664 637</u>
Créances échues (3)	<u>681 644</u>	<u>431 269</u>	<u>453 389</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>21 755 018</u>	<u>18 571 726</u>	<u>20 911 763</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>586 044 686</u>	<u>572 651 034</u>	<u>577 386 933</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>30 Juin 2015</u>	<u>30 Juin 2014</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	11 460 256	10 847 580	11 347 071
- Intérêts de retard à facturer	86 069	88 067	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>11 546 325</u>	<u>10 935 647</u>	<u>11 433 115</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 130 319)	(1 014 641)	(901 226)
- Produits réservés (*)	(1 713 856)	(1 631 370)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>8 702 150</u>	<u>8 289 636</u>	<u>8 862 351</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	14 114 523	12 067 630	13 074 278
- Intérêts de retard à facturer			
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>14 263 081</u>	<u>12 216 188</u>	<u>13 222 836</u>
A déduire :			
- Provisions	(11 369 172)	(9 775 304)	(10 658 921)
- Produits réservés	(2 663 715)	(2 196 935)	(2 344 212)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>81 636</u>	<u>95 391</u>	<u>71 145</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>8 781 747</u>	<u>8 382 988</u>	<u>8 931 457</u>

(*) Dont 1 024 247 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	506 433 773	54 253 808	4 367 360	548 649	20 441 096	586 044 686
Impayés (1)	2 722 702	6 239 898	2 121 689	316 019	14 174 471	25 574 779
Avances et acomptes reçus (*)	(4 487 476)	(46 064)		(1)	(1 912 052)	(6 445 593)
Produits à recevoir	86 069					86 069
ENCOURS GLOBAL	504 755 068	60 447 642	6 489 049	864 667	32 703 515	605 259 941
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			1,06%	0,14%	5,66%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			6,86%			
	22 575 921	358 095	-	-	-	22 934 016
TOTAL ENGAGEMENTS	527 330 989	60 805 737	6 489 049	864 667	32 703 515	628 193 957
Produits réservés	-	-	601 289	74 654	2 679 420	3 355 363
Provisions affectées sur les impayés	-	-	851 168	232 867	11 415 456	12 499 491
Provisions affectées sur les encours	-	-	25 765	143 122	15 659 095	15 827 982
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 478 222	450 643	29 753 971	31 682 836
ENGAGEMENTS NETS	527 330 989	60 805 737	5 010 827	414 024	2 949 544	596 511 121
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,78%	52,12%	85,96%	
			75,49%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2015 à 6,86% contre 6,33% au 31 Décembre 2014.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2015 à 75,49% contre 78,09% au 31 Décembre 2014.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
-Tunisie Sicav	97 797	60 742	463 049
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-STAR	-	200 100	200 100
-BH	56 395	56 395	56 395
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
Total brut	723 812	886 857	1 289 164
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(275 940)	(335 189)	(309 719)
Total net	447 872	551 668	979 445

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Titres de participation	40 389 445	40 040 281	40 418 811
Titres immobilisés	12 876 715	11 543 515	11 376 715
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920	6 214 235
Montant brut	59 480 395	57 094 716 *	58 009 761
A déduire : Versements restant à effectuer sur titres	(4 955 000)	(6 743 600)	(5 444 800)
Montant libéré	54 525 395	50 351 116 *	52 564 961
A déduire : Provisions pour dépréciation des titres de participation Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 124 806) (143 410)	(1 370 286) (143 410)	(1 124 806) (143 410)
Montant net	53 257 179	48 837 420 *	51 296 745

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2014	40 418 811	34 974 011	5 444 800
Additions de l'exercice			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	489 800	(489 800)
Cessions de l'exercice			
-Tunisie Valeurs	(20 785)	(20 785)	-
-Tuninvest Sicar	-	-	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(8 400)	(8 400)	-
- Alios Finance	(181)	(181)	-
Soldes au 30 Juin 2015	40 389 445	35 434 445	4 955 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2014	11 376 715	11 376 715	-
Additions de l'exercice			
- Ste Tazoghane	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
Soldes au 30 Juin 2015	12 876 715	12 876 715	-

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,330	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 569	100,000	103,923	2 968 985			1991/92/96/98/2004/2012	28,57%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 971 419	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013	1,40%
Alios Finance	44 752		18,160	812 704			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	11,63%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	1,30%
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
Total Autres				22 930 474	4 955 000	1 124 807		
Total Titres de participation				40 389 445	4 955 000	1 124 807		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	5 000	100,000	500 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
* Société YASMINE	400 000	10,00	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	400 000	10,00	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghrene	200 000	10,00	2 000 000			2015	(*)
			12 876 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 671 989	-	174 019	-	-	5 846 008	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 111 309
Logiciels en cours		266 335	-	9 208	-	-	275 543	-	-	-	-	275 543
TOTAUX		5 938 324	-	183 227	-	-	6 121 551	4 415 967	318 732	-	4 734 699	1 386 852

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 598 559	-	-	-	-	6 598 559	1 025 000	163 608	-	1 188 608	5 409 951
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	715 973	-	-	-	-	715 973	268 834	52 664	-	321 498	394 475
Mobilier de bureau	10%	1 052 008	-	726	-	-	1 052 734	769 213	22 416	-	791 629	261 105
Matériel informatique	33%	1 957 816	-	132 109	-	-	2 089 925	1 769 989	56 321	-	1 826 310	263 615
Installations générales	10%	2 000 970	-	47 620	-	-	2 048 590	949 601	81 177	-	1 030 778	1 017 812
TOTAUX		14 592 067	-	180 455	-	-	14 772 522	4 813 306	376 186	-	5 189 492	9 583 030

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2015	2014	31 décembre 2014
- Frais d'émission des emprunts	1 467 423	1 046 631	1 344 991
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	7 514	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 533 699	918 657	1 383 943
- Prêts au personnel	1 705 478	1 646 982 *	1 584 728
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	459 862	342 576 *	459 862
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	228 079 *	26 427
- Avances et acomptes au personnel	50 202	19 604	55 495
- Crédit de TVA	-	833 190	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798	312 798
-Acomptes provisionnels	948 600	683 594	-
- Compte courant Tunisie Factoring	49 311	-	135 760
- Compte courant Tunisie LLD	34 976	126 938	78 481
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	376 496	484 739	378 522
- Créance sur cession de titres immobilisés	-	185 000	-
- Projet ALIOS	451 391	422 135	460 198
- Produits à recevoir des tiers	5 144 024	4 461 011	2 337 422
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	32 472	-
- Compte d'attente	486 127	427 125	756 812
- Charges constatées d'avance	813 466	784 908	524 427
Total brut	14 266 008	13 314 369 *	10 197 511
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596) *	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880) *	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(184 169)	(191 066)	(184 169)
Total net	13 620 938	12 662 402 *	9 552 440

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30/06/2015
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	3 859 078	378 613	0	4 237 691	2 514 087	256 181	0	2 770 268	1 467 423
TOTAUX		3 859 078	378 613	0	4 237 691	2 514 087	256 181	0	2 770 268	1 467 423

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Banques, découverts	155 559	8 292 455	230 664
<u>Total</u>	<u>155 559</u>	<u>8 292 455</u>	<u>230 664</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Emprunts			
- Banques locales	114 333 651	153 709 285	111 354 802
- Banques étrangères	87 478 616	50 639 332	92 713 260
- Emprunts obligataires	235 556 000	215 034 000	226 550 000
- Billets de trésorerie	35 500 000	31 000 000	29 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>472 868 267</u>	<u>450 382 617</u>	<u>460 118 061</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	992 706	1 120 526	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 801 456	439 445	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 586 620	5 316 330	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	98 700	96 075	3 675
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 479 482</u>	<u>6 972 376</u>	<u>11 757 780</u>
<u>Total</u>	<u>481 347 749</u>	<u>457 354 993</u>	<u>471 875 842</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>111 354 802</u>	<u>112 500 000</u>	<u>109 521 151</u>	<u>114 333 651</u>	<u>31 854 168</u>	<u>82 479 483</u>
* AMEN BANK 2013/2	10 312 500	-	1 875 000	8 437 500	4 687 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	5 792 302	-	2 896 151	2 896 151	-	2 896 151
* AL BARAKA BANK	45 000 000	65 000 000	65 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* ATTJARI BANK 2010	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTJARI BANK 2013	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	-	10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 000
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015	-	7 500 000	-	7 500 000	4 166 668	3 333 332
* BTK 2013	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	24 000 000	24 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>92 713 260</u>	<u>-</u>	<u>5 234 644</u>	<u>87 478 616</u>	<u>73 212 263</u>	<u>14 266 353</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	97 267	99 144	-	99 144
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	5 137 376	20 587 044	14 921 649	5 665 395
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	22 577 161	19 351 852	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	9 499 998	8 358 649	1 141 349
* B.A.D	5 944 071	-	-	5 944 071	5 590 263	353 808
* BERD	11 600 500	-	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	17 016 300	-	-	17 016 300	13 234 952	3 781 348
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	204 068 062	112 500 000	114 755 795	201 812 267	105 066 431	96 745 836

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné2010"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	-	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I	-	30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	226 550 000	50 000 000	40 994 000	235 556 000	182 420 240	53 135 760
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	29 500 000	51 000 000	45 000 000	35 500 000	3 000 000	32 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	29 500 000	51 000 000	45 000 000	35 500 000	3 000 000	32 500 000
TOTAL GENERAL	460 118 062	213 500 000	200 749 795	472 868 267	290 486 671	182 381 596

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Avances et acomptes reçus des clients	6 445 593	7 094 305	6 138 654
- Dépôts et cautionnements reçus	6 963 793	6 990 506	6 766 456
<u>Total</u>	<u>13 409 386</u>	<u>14 084 811</u>	<u>12 905 110</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	169 883	504 834	141 658
- Factures non parvenues	722 100	539 876	589 492
<u>Sous total</u>	<u>891 983</u>	<u>1 044 710</u>	<u>731 150</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>			
- Factures d'achats	2 491 945	3 469 968	1 592 822
- Effets à payer	21 105 219	18 402 608	19 584 970
- Factures non parvenues	823 925	593 871	1 155 228
- Retenues de garantie	276 005	181 133	276 005
<u>Sous total</u>	<u>24 697 094</u>	<u>22 647 580</u>	<u>22 609 025</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>25 589 077</u>	<u>23 692 291</u>	<u>23 340 176</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Autres provisions pour risques	1 281 771	1 260 123	1 181 771
<u>Total des provisions</u>	<u>1 281 771</u>	<u>1 260 123</u>	<u>1 181 771</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Personnel, remunerations dues	8 432	1 110	3 703
- Personnel, provisions pour congés payés	598 396	509 097	546 478
- Personnel, autres charges à payer	275 333	325 046	578 615
- Etat, retenues sur salaires	173 148	125 617	121 157
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	515 682	562 092	558 693
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	108 251	-	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 911 567	2 395 647	1 292 366
- Etat, TVA à payer	192 860	-	622 471
- Etat, autres impôts et taxes à payer	13 326	1 561	20 125
- Actionnaires, dividendes à payer	18 553	16 513	16 513
- Avances sur titres immobilisés	590 627	68 781	301 878
- C.N.S.S	591 063	476 923	355 613
- Autres comptes créditeurs	983 643	1 314 703	1 095 363
- Diverses charges à payer	-	11 880	-
- Charges à payer sur contrats de portage	849 031	1 185 955	774 031
- Produits constatés d'avance	33 943	37 679	33 943
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	103 828	155 741	103 828
<u>Total</u>	<u>6 967 683</u>	<u>7 188 346</u>	<u>6 462 576</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000	43 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 300 000	4 300 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	-	2 000 000	2 000 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155	990 155
- Résultats reportés		11 182 994	10 250 212	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de la période		118 111 517	114 978 735	114 978 735
Résultat de la période		6 777 372	8 493 658	11 732 781
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	124 888 889	123 472 392	126 711 516
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		6 777 372	8 493 658	11 732 781
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,753	0,944	1,304

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. (Le résultat par action, au 30/06/2014 et au 31/12/2014, a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée courant 2015)

(D) voir le tableau de mouvements ci-joints:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

ARRETE AU 30 Juin 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)	533 600			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125	6 915 933	(9 269 058)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(8 300 000)			(8 300 000)
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)					-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000	9 532 782	(11 732 782)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							(8 600 000)			(8 600 000)
Résultat au 30 juin 2015									6 777 372	6 777 372
Solde au 30 Juin 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	6 777 372	124 888 889

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Interets conventionnels	26 207 919	24 445 205	50 187 078
Intérêts intercalaires	102 203	265 132	395 709
Intérêts de retard	681 201	860 920	1 826 462
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>26 991 323</u>	<u>25 571 258</u>	<u>52 409 250</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(492 646)	(543 405)	(752 647)
. Intérêts de retard	(406 191)	(491 630)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	383 468	387 902	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	151 550	275 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(363 821)</u>	<u>(371 626)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>26 627 502</u>	<u>25 199 632</u>	<u>51 852 178</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	100 346	73 799	160 477
- Commissions d'assurance	309 622	294 173	678 331
- Autres	353 203	43 287 *	158 484 *
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>763 171</u>	<u>411 259 *</u>	<u>997 292 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Intérêts des emprunts obligataires	7 877 480	7 100 710	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 610 668	4 203 142	8 534 630
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 491 477	1 487 801	4 092 055
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	256 181	208 963	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>14 235 806</u>	<u>13 000 617</u>	<u>27 377 978</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	242 595	671 338	981 774
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	968 346	916 486	1 817 078
- Pénalités fiscales et sociales	825	100	967
- Pertes de change	-	8 076	26 069
- Gains de change	(8 587)	(1 925)	(194 749)
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	75 000	109 000	270 762
- Autres	-	117	117
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>1 278 179</u>	<u>1 703 192</u>	<u>2 902 017</u>
<u>Total général</u>	<u>15 513 985</u>	<u>14 703 810</u>	<u>30 279 995</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits des participations	5 427 820	6 009 760	6 169 860
- Produits des titres Immobilisés	19 255	42 600	286 756
- Revenus des autres créances immobilisées	21 447	11 021	79 624
- Produits nets sur cession de titres de placement	14 956	4 333	9 376
- Produits nets sur cessions de titres de participation	22 473	-	56 720
<u>Total</u>	<u>5 505 951</u>	<u>6 067 713</u>	<u>6 602 336</u>

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Salaires et complément de Salaires	2 978 510	2 495 524	5 163 841
- Bonus	250 000	300 000	600 000
- Indemnités représentatives de frais	109 926	106 856	205 571
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	664 073	576 467	1 073 831
- Autres charges sociales	219 500	256 132	461 991
Total	4 222 009	3 734 979	7 505 234

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Achat de matières et fournitures	44 949	43 047	92 057
Total des achats	44 949	43 047	92 057
- Locations	97 664	77 797	164 517
- Charges locatives et de copropriété	76 172	58 079	162 281
- Entretien et réparations	154 415	132 396	320 312
- Primes d'assurances	48 129	41 317	83 026
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	316 691	292 086	567 484
Total des services extérieurs	693 071	601 675	1 297 620
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	465 061	532 938	1 100 392
- Publicités, publications, relations publiques	160 726	128 370	248 577
- Déplacements, missions et réceptions	414 529	325 198	693 521
- Frais postaux et de télécommunications	155 532	148 387	279 661
- Services bancaires et assimilés	259 589	259 069 *	404 667 *
Total des autres services extérieurs	1 455 437	1 393 962 *	2 726 817 *
- Jetons de présence	32 400	32 400	64 800
- Frais du contentieux	-	-	-
- Autres	10 556	6 350	14 759
Total des charges diverses	42 956	38 750	79 559
- Impôts et taxes sur rémunérations	90 416	80 271	158 573
- Contribution conjoncturelle	-	-	189 144
- T.C.L.	69 202	66 104	134 699
- Droits d'enregistrement et de timbres	16 507	21 447	33 178
Total des impôts et taxes	176 125	167 822	515 594
Total général	2 412 538	2 245 256 *	4 711 648 *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 306 150	4 898 066	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	-	-	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 723 495)	(5 448 279)	(8 491 030)
- Créances radiées	8 839	29	13 950
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(8 839)	(29)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	(117 033)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>1 582 655</u>	<u>(550 213)</u>	<u>888 792</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	8 157
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	245 480	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 780)	-	(33 627)
<u>Total</u>	<u>(33 780)</u>	<u>245 480</u>	<u>(25 470)</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	318 732	292 192	599 266
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	376 186	345 952	717 615
<u>Total</u>	<u>694 918</u>	<u>638 144</u>	<u>1 316 881</u>

NOTE 28 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	72 000	630 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(6 898)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	(636 352)
<u>Total</u>	<u>100 000</u>	<u>65 102</u>	<u>(20 147)</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	16 550	16 550
- Produits sur assistance technique MLA	227 040	211 410	402 100
- Autres produits	57 600	65 297	123 718
Total	284 640	293 257	542 368

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2015 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 22% du bénéfice imposable.

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 24 507 393	22 117 285	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- (25 660 848)	(23 003 277)	(24 507 393)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- (6 138 654)	(8 128 551)	(8 128 551)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 6 445 593	7 094 305	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - (129 989)	(84 661)	(527 494)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	- (6 766 456)	(6 008 988)	(6 008 988)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+ 6 963 793	6 990 506	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- (3 252 829)	(3 167 333)	(3 167 333)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 3 226 506	3 292 122	3 252 829
- TVA collectées	+ 25 553 623	24 985 912	51 085 768
- Loyers encaissés	+ 158 270 118	153 561 421	312 050 963
- Intérêts de retard	+ 681 201	860 920	1 826 462
- Créances virées en Pertes	- (8 839)	(29)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	-	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	816 431	528 171	1 699 924
- Remboursements anticipés	6 019 407	5 089 602	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	100 346	73 799	160 477
Encaissements reçus des clients	190 626 796	184 201 205	374 464 311

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30 Juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 22 609 025	21 494 454	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- (24 697 094)	(22 647 580)	(22 609 025)
- Fournisseurs, avances en début de période	- (1 383 943)	(1 816 215)	(1 816 215)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 1 533 699	918 657	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 147 323 600	139 592 505	284 186 981
- TVA sur Investissements	+ 19 481 539	21 015 621	41 541 962
Décaissements pour financement de contrats de leasing	164 866 826	158 557 442	324 182 099

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	+	(7 232)	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période		-	7 514	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(55 495)	(46 163)	(46 163)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	50 202	19 604	55 495
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(524 427)	(263 534)	(263 534)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	813 467	784 908	524 427
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	731 150	1 064 753	1 064 753
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(891 983)	(1 044 710)	(731 150)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	3 703	138 186	138 186
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(8 432)	(1 110)	(3 703)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	546 478	415 144	415 144
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(598 396)	(509 097)	(546 478)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	578 615	516 530	516 530
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(275 333)	(325 046)	(578 615)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	121 157	147 957	147 957
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(173 148)	(125 617)	(121 157)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	558 693	496 262	496 262
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(515 682)	(562 092)	(558 693)
- C.N.S.S en début de période	+	355 613	381 502	381 502
- C.N.S.S en fin de période	-	(591 063)	(476 923)	(355 613)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	-	9 425	9 425
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	-	(11 880)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	774 031	1 076 955	1 076 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(849 031)	(1 185 955)	(774 031)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	382 098	393 984 *	658 256
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(261 348)	(189 813) *	(399 053)
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	55 314	(800) *	(202 452)
- TVA, payées sur biens et services	+	376 751	493 299	833 154
- Charges de personnel	+	4 222 009	3 734 979	7 505 234
- Autres charges d'exploitation	+	2 412 538	2 245 256 *	4 711 648
- Impôts et taxes	-	(176 125)	(167 822)	(515 594)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		7 054 124	7 008 182 *	13 438 409

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 34 : INTERETS PAYES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Frais d'émission d'emprunt	+	378 613	333 325	859 174
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	37 800	81 936	81 936
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(108 251)	-	(37 800)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+	8 218 264	7 115 515	7 115 515
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	-	(5 586 620)	(5 316 330)	(8 218 264)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	1 713 714	863 428	863 428
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(992 706)	(1 120 526)	(1 713 714)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	1 822 127	536 394	536 394
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(1 801 456)	(439 445)	(1 822 127)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	3 675	68 133	68 133
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(98 700)	(96 075)	(3 675)
- Charges financières	+	15 513 985	14 703 810	30 279 996
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(256 181)	(208 963)	(436 452)
		18 844 264	16 521 202	27 572 544

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	1 292 365	239 857	239 857
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	+ ou -	(962 967)	(1 712 053)	(1 292 365)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	20 125	9 505	9 505
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(13 326)	(1 561)	(20 125)
- TVA payées	+	6 124 943	4 528 155	8 306 154
- Impôts et taxes	+	176 125	167 822	515 594
- Impôts sur les bénéfices	+	1 911 567	2 395 647	3 186 145
		8 548 832	5 627 373	10 944 765

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 337 422	1 792 410	1 792 410
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(5 144 024)	(4 461 011)	(2 337 422)
- Produits à recevoir sur contrats de portage en début de période	+	-	124 270	124 270
- Produits à recevoir sur contrats de portage en fin de période	-	-	(32 472)	-
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	378 522	492 665	492 665
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(376 495)	(484 739)	(378 522)
- Projet ALIOS en début de période	+	460 198	761 108	761 108
- Projet ALIOS en fin de période	-	(451 391)	(422 135)	(460 198)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	135 760	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(49 311)	-	(135 760)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	78 481	36 439	36 439
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(34 977)	(126 938)	(78 481)
- Compte courant MLA en début de période		327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période		23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	756 812	445 172	445 172
- Comptes d'attente en fin de période	-	(486 127)	(427 125)	(756 812)
- Placements en titres en début de période	+	789 144	347 859	347 859
- Placements en titres en fin de période	-	(223 792)	(386 837)	(789 144)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 095 363)	(1 256 087)	(1 256 087)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	983 644	1 314 703	1 095 363
- Produits des placements	+	5 505 951	6 067 713	6 602 336
- Plus values sur cession des titres d'investissement		(22 473)	-	(56 720)
- Autres produits d'exploitation	+	662 824	337 460 *	836 815
- Autres gains ordinaires	+	284 640	276 707	525 818
- Autres pertes ordinaires	-	-	-	(470 228)
		4 489 445	4 399 162 *	6 340 880

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	-	(928 886)	(928 886)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+		5 571	
- Transfert d'immobilisations		-	799 565	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	183 227	361 919	386 884
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	180 455	673 589	811 927
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>363 682</u>	<u>911 758</u>	<u>1 075 061</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	-	16 550	16 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>-</u>	<u>16 550</u>	<u>16 550</u>

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	489 800	-	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	2 000 000	1 500 000	1 500 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	-	(6 214 235)	(5 510 920)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	+	6 214 235	5 510 920	6 214 235
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 489 800</u>	<u>1 500 000 *</u>	<u>4 008 575</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 40 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	500 000	500 000	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	29 366	-	127 930
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(301 878)	(270 000)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	590 628	68 781	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période		-	365 000	365 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période		-	(185 000)	-
- Plus values sur cession de titres de participations	+	22 473	-	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>840 589</u>	<u>478 781</u> *	<u>1 248 327</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 41 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Dividendes et tantièmes	+	8 600 000	8 300 000	8 300 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	16 513	14 103	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(18 553)	(16 513)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>8 597 960</u>	<u>8 297 589</u>	<u>8 297 590</u>

NOTE 42 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30 Juin		31 décembre
		2015	2014	2014
- Banques	+	1 731 366	312 916	3 863 693
- Caisses	+	13 879	13 358	15 109
- Banques, découverts	-	(155 559)	(8 292 455)	(230 664)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>1 589 685</u>	<u>(7 966 181)</u>	<u>3 648 138</u>

NOTE 43 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de
Tunisie Leasing SA,**

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 653 640 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 6 777 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing » au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 25/08/2015

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Fehmi LAOURINE

